



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 octobre 2023 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Madame Angela Gentile, mairesse suppléante d'arrondissement et conseillère de la ville
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, Secrétaire d'arrondissement

CA23 13 0227

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 4, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA23 13 0228

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA23 13 0229

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 5 la présidente d'assemblée ouvre la période de questions. Dix citoyens posent des questions et il y a dépôt de documents relatifs à un permis d'occupation du domaine public. À 19 h 33, la période de questions est terminée.

CA23 13 0230

ADOPTER LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET GUIDE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'adopter la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1230391008

CA23 13 0231

AUTORISER LE DÉPÔT DES PROJETS DE RÉFECTION DES MINIPARCS, DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU PARC GIUSEPPE-GARIBALDI, DU VERDISSEMENT AUTOUR DES 10 PAVILLONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD ET DE LA CRÉATION D'UN NOUVEL ESPACE VERT SITUÉ SUR LA RUE PUYSEUX DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE RÉFECTION ET DE VERDISSEMENT DES PARCS LOCAUX (PRVPL) » DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

Le 2 octobre 2023

D'autoriser le dépôt des projets de réfection des miniparcs, de réaménagement de l'aire de jeux du parc Giuseppe-Garibaldi, du verdissement autour des 10 pavillons de l'arrondissement de Saint-Léonard et de la création d'un nouvel espace vert situé sur la rue Puyseaux dans le cadre du « Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) » du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1233451005

CA23 13 0232

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - RÉFECTION DU BASSIN ET REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE SOUTERRAINE DE LA PISCINE LADAUVERSIÈRE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-242D - L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LIMITÉE - 47°948,94\$.

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux, une sérieuse problématique a été constatée quant à l'intégrité de la chape du fond de la piscine Ladauversière, nécessitant des travaux de renouvellement sur l'ensemble de celle-ci;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour des travaux de renouvellement de l'ensemble de la chape du fond de la piscine Ladauversière.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 47°948,94\$ à L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LIMITÉE, pour la réfection du bassin et remplacement de la tuyauterie souterraine de la piscine Ladauversière, appel d'offres numéro 300-242D.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1238500005

CA23 13 0233

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE TOTALISANT 61°066\$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MESS 2018-2024).

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :



D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière non récurrente totalisant 61°066°\$ aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2018-2024). Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2023
Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard	Une action concertée et communautaire pour une sécurité alimentaire à Saint-Léonard	17 000 \$
Centre des aîné.e.s de Saint-Léonard	Saint-Léonard à travers les âges	19 566 \$
Accueil aux immigrants de l'est de Montréal	Atelier 1ière génération 0 - 5 ans, suite!	24 500 \$
	TOTAL :	61 066 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238717019

CA23 13 0234

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT - MONTAGE ET DÉMONTAGE DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU CENTRE DE SOCCER SAISONNIER DU STADE HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-232 - SOLLERTIA INC. – 500°809,89°\$ (CONTRAT : 470°809,89°\$ + CONTINGENCES : 30°000,00°\$) PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière, Dominic Perri et Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser un deuxième renouvellement du contrat avec SOLLERTIA INC. pour le montage et le démontage de la structure gonflable au centre de soccer saisonnier du stade Hébert, appel d'offres numéro 300-232, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, au montant maximal de 470°809,89°\$, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'autoriser une dépense maximale de 500°809,89°\$, soit le prix du contrat 470°809,89°\$, augmenté de 30°000,00°\$, à titre de budget de contingences, plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1238500003

Le 2 octobre 2023

CA23 13 0235

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239956006

CA23 13 0236

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 AOÛT 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239922002

CA23 13 0237

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-367 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À PROHIBER LES « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 18 au 21 septembre 2023, sur le règlement numéro 1886-367 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à prohiber les « établissements de résidence principale » sur l'ensemble du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1234871003



CA23 13 0238

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-16 - INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES - 5480-5484, RUE JEAN-TALON EST - LOT NUMÉRO 1°123°417 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 septembre 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-16 visant l'installation de deux enseignes sur le bâtiment situé aux 5480-5484, rue Jean-Talon Est, lot numéro 1°123°417 du cadastre du Québec, dans la zone C03-15, constitué du plan estampillé en date du 3 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003268452.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1239867010

CA23 13 0239

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-17 - AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 6155, RUE LE NORMAND - LOT NUMÉRO 1°333°291 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 septembre 2023.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-17 visant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel, situé au 6155, rue le Normand, lot numéro 1°333°291 du cadastre du Québec, dans la zone H12-06, constitué des plans estampillés en date du 7 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003274761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239867011

CA23 13 0240

PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-18 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX - 4408-4410, BOULEVARD ROBERT - LOT NUMÉRO 1°001°259 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 septembre 2023.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-18 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex, situé aux 4408-4410, boulevard Robert, lot numéro 1°001°259 du cadastre du Québec, dans la zone H06-04, constitué du plan estampillé en date du 17 août 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003267507.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1239073009

CA23 13 0241

NOMINATION DE MADAME JULIE DEVOST AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De nommer madame Julie Devost au poste de directrice de la Direction des services administratifs, à compter du 21 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1237335008

CA23 13 0242

APPROUVER LES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET ADOPTER LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver les modifications à la structure organisationnelle et d'adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1237335009



CA23 13 0243

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2024.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Dominic Perri et Arij El Korbi

et résolu :

De désigner madame la conseillère Suzanne De Larochellière comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de novembre et décembre 2023 ainsi que janvier et février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1233022003

CA23 13 0244

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 6 SEPTEMBRE 2023.

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1233385011

CA23 13 0245

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 57, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 octobre 2023.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 2 octobre 2023